

01.06.2010 - 11:04 Uhr

L'USS demande à la présidente de la Confédération d'agir Madame Leuthard doit s'engager pour le respect des conventions de l'OIT !

Bern (ots) -

Invitée par le Directeur général de l'Organisation internationale du Travail (OIT), la Présidente de la Confédération prononcera l'allocution d'introduction de la Conférence internationale du Travail 2010 qui s'ouvre demain à Genève. À cette occasion, le chef de la délégation des travailleurs et travailleuses de Suisse, Vasco Pedrina, lui demandera de s'engager personnellement pour une protection efficace des représentant(e)s et des délégué(e)s syndicaux contre le licenciement. Madame Doris Leuthard doit clairement s'engager pour qu'à la faveur de la révision prévue du Code des obligations (CO), les personnes licenciées abusivement en raison de leur activité syndicale puissent être réintégrées dans leur entreprise.

Aujourd'hui, des employeurs peu scrupuleux ont facilement la possibilité de faire taire les travailleuses et travailleurs syndicalement engagés en les licenciant. Même en cas d'abus constaté par un tribunal, ils n'ont en effet qu'à verser une maigre indemnisation privée de tout effet dissuasif. Ces derniers temps, les licenciements antisyndicaux se sont d'ailleurs multipliés. Pour l'année 2009, l'USS a recensé 15 cas.

Pour le pays hôte de l'OIT et la plus ancienne démocratie du monde, l'existence d'une protection à ce point lacunaire de personnes qui ne font qu'exercer leurs droits sur leur lieu de travail est plus qu'indigne. De ce fait, la Suisse viole aussi des conventions de l'OIT ratifiées par elle. L'Union syndicale suisse (USS) demande depuis des années que, comme c'est nécessaire, on modifie la législation ici concernée. C'est pourquoi elle a déposé plainte auprès de l'OIT, une plainte qui a abouti à la condamnation de la Suisse. Pour l'heure, une nouvelle plainte de l'USS est suspendue auprès de l'OIT. L'USS la relancera si aucune solution convaincante ne devait être trouvée lors de la révision du CO en matière de protection des syndicalistes actifs.

Contact:

Union syndicale suisse

Jean Christophe Schwaab, (078 690 35 09), secrétaire central de l'USS
Vasco Pedrina (079 772 37 47), chef de la délégation des travailleurs et travailleuses à la Conférence internationale du travail 2010
Ewald Ackermann (079 660 36 14), rédacteur de l'USS